



**Synthèse du rapport relatif  
à l'audit des comptes des partis  
politiques  
et à la vérification de la sincérité de  
leurs dépenses au titre du  
soutien public**

**Années 2013 et 2014**

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la Constitution et aux termes de l'article 44 de la loi organique n° 29-11 du 22 octobre 2011 relative aux partis politiques, la Cour des Comptes est chargée de l'audit des comptes des partis politiques et de la vérification de la sincérité de leurs dépenses au titre du soutien accordé par l'Etat pour la contribution à la couverture de leurs frais de gestion et d'organisation de leurs congrès nationaux ordinaires .

Par ailleurs, en application des dispositions des articles 42 et 44 de la loi organique suscitée, les partis politiques sont tenus de produire à la Cour des Comptes leurs comptes annuels certifiés par un expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables, au plus tard le 31 mars de chaque année.

Si les partis ne présentent pas à la Cour des Comptes les pièces et les documents comptables dans les délais prescrits, le Premier Président de la Cour adresse au responsable national du parti concerné une mise en demeure aux fins de régularisation de sa situation dans un délai de trente jours. A défaut de régularisation de sa situation dans ce délai, le parti politique perd son droit au soutien annuel au titre de l'année suivante et ce sans préjudice des mesures et poursuites prévues par les lois en vigueur.

Concernant la contribution de l'Etat à la couverture des frais d'organisation des congrès nationaux ordinaires des partis politiques, le responsable national du parti est tenu de présenter un état des dépenses effectuées certifié par un expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables et ce conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2.12.293 du 15 chaabane 1433(5 juillet 2012) fixant les modalités de répartition et de versement du soutien accordé aux partis politiques.

Aux termes de l'article 5 du décret susmentionné, tout parti concerné doit restituer à la Trésorerie générale du royaume, tout montant qu'il a reçu au titre de la contribution de l'Etat à la couverture des frais d'organisation de son congrès ordinaire et qui n'a pas été utilisé en totalité ou en partie aux fins pour lesquelles il a été alloué.

Pour l'audit des comptes des partis politiques et la vérification de la sincérité de leurs dépenses, la Cour des comptes a mis en place un cadre méthodologique lui permettant de s'assurer du respect des exigences légales et réglementaires et des règles professionnelles en la matière.

En effet, la cour des comptes s'est assurée au préalable, de la production par les partis politiques dans les délais prescrits, de leurs comptes annuels et de tous les documents et pièces les constituant et a procédé ensuite à l'audit de ces comptes et à la vérification de la sincérité des dépenses. Cette opération a porté sur des axes se rapportant aux rapports des experts comptables, au contenu des comptes produits, au respect des règles comptables et à la régularité des ressources et des dépenses des partis.

L'audit des comptes des partis politiques et la vérification de la sincérité de leurs dépenses ont permis de relever un certain nombre d'observations qui ont été notifiées aux responsables

nationaux des partis concernés, afin qu'ils puissent, le cas échéant, formuler leurs commentaires.

Il convient toutefois de préciser que le rapport, objet de cette synthèse, porte sur l'audit des comptes des partis politiques et la vérification de la sincérité de leurs dépenses, **exceptionnellement au titre de deux années 2013 et 2014.**

Ainsi, cette synthèse présentera dans une première partie les données relatives à la production des comptes annuels des partis et à leurs ressources et dépenses. La seconde partie sera consacrée aux résultats de l'audit des comptes des partis politiques et de la vérification de la sincérité de leurs dépenses, tout en présentant les observations relevées au titre de l'exercice 2013 et celles relatives à l'exercice 2014.

## **Production des comptes annuels**

Aux termes de l'article 44 de la loi organique susmentionnée, les partis politiques sont tenus de produire à la Cour des comptes, leurs comptes annuels au titre des exercices 2013 et l'exercice 2014 au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

En ce qui concerne l'année 2013, il convient de souligner que sur trente-cinq (35) partis légalement constitués, trente-deux (32) ont produit leurs comptes à la Cour. En revanche, le parti Socialiste s'est contenté de présenter en date du 04 Avril 2014, une situation financière au titre des années 2012/2013 et certaines pièces justificatives des dépenses effectuées durant l'exercice 2013. Par contre, le parti de l'Union Nationale des Forces Populaires et le parti travailliste n'ont pas produit leurs comptes.

Pour le parti de l'Union Nationale des Forces Populaires, la Cour n'a pas pu notifier la mise en demeure, prévue par l'article 44 susmentionné, à cause d'un différend interne au sujet du secrétariat général<sup>1</sup> dudit parti.

Quant au parti travailliste, il est à préciser que ce parti et le parti Socialiste ont été fusionnés au sein du parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) le 24 Juillet 2013. Ainsi, et conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 57<sup>2</sup> de la loi organique n° 29.11 susmentionnée, le Premier Président de la Cour des Comptes a adressé, en date du 30 Juin 2015, une lettre au Premier Secrétaire de l'USFP, en vue de produire les pièces et documents constituant les comptes desdits partis pour la période allant du premier Janvier jusqu'à la date de la fusion ainsi que les documents y afférents<sup>3</sup>. Cependant, cet envoi n'a suscité aucune réponse de la part du parti de l'USFP.

---

<sup>1</sup> - Lettre de Mr le ministre de l'intérieur n° 5662/DEA/DS du 29 juillet 2013.

<sup>2</sup> - Le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 57 de la loi 29.11 stipule que « le parti existant ou le nouveau parti est subrogé dans tous les droits et obligations des partis ayant fusionné »

<sup>3</sup> - une copie des statuts, un inventaire du patrimoine immobilier et des valeurs mobilières du parti, les relevés des comptes bancaires, un état des montants ayant fait l'objet de transfert dans ce cadre et les pièces justifiant la réception de ces éléments par la partie bénéficiaire.

Suite à l'examen des données relatives à la production des comptes en 2013, Il a été constaté que vingt-six (26) partis ont produit leurs comptes dans les délais légaux. En revanche, six (06) ne les ont présentés qu'au-delà des délais ; il s'agit du parti Socialiste Unifié (03/04/2014), du parti de la Renaissance et de la Vertu (15/04/2014), du parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie (28/04/2014), du parti Démocrate National (21/05/2014), du parti Congrès National Ittihadi (29/05/2014) et du parti de la Société Démocratique(11/05/2015).

S'agissant de l'année 2014, il a été constaté que sur trente-quatre (34) partis politiques légalement constitués, trente-deux (32) ont produit leurs comptes à la Cour alors que le parti de l'Union Nationale des Forces Populaires et le parti des néo-démocrates<sup>4</sup> constitué en 2014, ne se sont pas acquittés de cette obligation.

L'examen des données relatives à la production des comptes, a permis d'observer que vingt-sept (27) partis ont produit leurs comptes dans les délais légaux. En revanche, cinq (05) les ont présentés hors délais ; il s'agit du parti du Front des Forces Démocratiques (08/04/2015), du parti de la Renaissance et de la Vertu (16/04/2015), du parti de la Société Démocratique (11/05/2015), du parti Congrès National Ittihadi (20/05/2015) et du parti Démocrate National (24/06/2015).

## **Ressources des partis politiques**

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 33 de la loi organique n° 29-11 susmentionnée, chacune des lois de finances de 2013 et de 2014 a prévu une enveloppe budgétaire de 80 millions de Dirhams au titre du soutien accordé par l'Etat pour la contribution à la couverture des frais de gestion des partis politiques et des frais d'organisation de leurs congrès nationaux ordinaires.

Le montant de la contribution effectivement accordé aux partis politiques au titre de l'année 2014 a atteint 64,04 millions de Dirhams contre un montant de 67,57 millions de Dirhams octroyé en 2013, soient des taux respectifs de 80,05% et 84,46% du total des crédits ouverts.

Ce montant est réparti entre :

- 59,52 millions de Dirhams au titre de la contribution de l'Etat à la couverture des frais de gestion en 2014 contre 60,48 millions de Dirhams en 2013 ;

Il convient de préciser que le parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie n'a pas bénéficié du montant de la contribution de l'Etat à la couverture de ses frais de gestion au titre des années 2013 et 2014, soit un montant annuel de 483.870,97 Dirhams, au motif qu'il n'a pas procédé à la restitution au Trésor des montants des reliquats indus au titre des campagnes électorales antérieures.

---

<sup>4</sup> - Lettre du Ministre de l'intérieur n°7572 du 11 décembre 2015

- 4,52 millions de Dirhams au titre de la contribution de l'Etat à la couverture des frais d'organisation des congrès nationaux ordinaires en 2014 contre un montant de 7,09 millions de Dirhams accordé en 2013.

Il est à préciser que quinze (15) partis ont organisé leur congrès national ordinaire durant l'année 2013. Il s'agit en l'occurrence du parti de l'Environnement et du Développement Durable, du parti Al Ahd Addimoqrati, du parti du Renouveau et de l'Equité, du parti de la Gauche Verte Marocain, du parti Marocain Libéral, du parti de l'Unité et de la Démocratie, du parti de l'Action, du parti de la Liberté et de la Justice Sociale, du parti de la Réforme et du Développement, du parti Démocrate National, du parti de la Renaissance et de la Vertu, du parti Al Amal, du parti Annahda<sup>5</sup>, du parti de la Choura et de l'Istiqlal, et enfin du parti de la Société Démocratique.

En revanche, seuls le parti du Mouvement Populaire et le parti du Progrès et du Socialisme, ont organisé leurs congrès national ordinaire au cours de l'année 2014.

Enfin, il est à rappeler que les ressources des partis politiques comprennent, en sus des montants du soutien public, d'autres produits s'élevant à un montant de 27,84 millions de Dirhams en 2014 contre un montant de 21,41 millions de Dirhams enregistré au titre de l'année 2013. Ces montants sont constitués principalement par les cotisations et les contributions.

Au total, les ressources des partis politiques ont enregistré une augmentation de 3,25%, passant de 88,99 millions de Dirhams en 2013 à 91,88 millions de Dirhams en 2014.

**Les annexes 1 et 2 illustrent la répartition des ressources des partis politiques selon leur nature au titre des années 2013 et 2014.**

---

<sup>5</sup>Le montant de 71.674,00 Dhs revenant au parti au titre de la contribution de l'Etat à la couverture des frais d'organisation du congrès national ordinaire, lui a été versé en date du 30 Mai 2014.

Les données concernant les ressources des partis politiques suscitent les observations suivantes :

- Le montant du soutien public accordé aux partis politiques représente un taux de 69,70%, les cotisations et les contributions représentent quant à elles un taux de 19,02% du total de leurs ressources ;
- En 2014, huit (08) partis ont bénéficié de 87,77% de l'ensemble des ressources contre 83,23% en 2013 ; il s'agit en l'occurrence du :
  - o parti de la Justice et du Développement (24,77%) ;
  - o parti de l'Istiqlal (12,76%) ;
  - o Parti de l'Union Constitutionnelle (10,24%) ;
  - o parti d'Authenticité et Modernité (9,33%) ;
  - o parti du Rassemblement National des Indépendants (9,02%) ;
  - o parti du Mouvement Populaire (7,59%) ;
  - o parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires (7,43%) ;
  - o parti du Progrès et du Socialisme (6,63%) ;
- Le montant de la contribution de l'Etat à la couverture des frais de gestion au titre des années 2013 et 2014, représente à lui seul des taux respectifs de 89,51% et 92,94% du montant total du soutien public, contre 10,49% et 7,06 % pour la contribution de l'Etat à la couverture des frais d'organisation des congrès nationaux ordinaires ;
- Huit(08) partis ont bénéficié de 53,58 millions de Dirhams du total du soutien public accordé en 2014, soit un taux de 83,67%, alors que les mêmes partis ont bénéficié d'un taux de 79,23% au titre de l'exercice 2013.

Il s'agit en l'occurrence du :

- o parti de la Justice et du Développement (19,66%) ;
- o parti de l'Istiqlal (11,30%) ;
- o parti du Rassemblement National des Indépendants (10,47%) ;
- o parti du Mouvement populaire (10,40%) ;
- o parti de l'Authenticité et Modernité (9,89%) ;
- o parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires (9,50%) ;
- o parti du Progrès et du Socialisme (7,12%) ;
- o parti de l'Union Constitutionnelle (5,32%).

- Des disparités ont été enregistrées quant à la part du financement public dans le total des ressources des partis politiques :
  - o Le financement de quatorze (14) partis est assuré exclusivement par le soutien public en 2013 contre treize (13) partis en 2014. Il s'agit du parti du Front des Forces Démocratiques, du parti du Mouvement Démocratique et Social, du parti Al Ahd Addimoqrati, du parti Marocain Libéral, du parti de la Gauche Verte Marocain, du parti de l'Unité et de la Démocratie, du parti de la Liberté et de la Justice Sociale, du parti Démocrate National, du parti de la Renaissance et de la Vertu, du parti des Forces Citoyennes, du parti Al Amal, du parti Annahda, et enfin du parti de la Choura et de l'Istiqlal;
  - o Cette part varie entre 90 et 99,99% au niveau de sept(07) partis, il s'agit du parti du Renouveau de l'Equité(99,93%), du parti de l'Action( 99,90%), du parti de la Société Démocratique( 99,79%), du parti de la Réforme et du Développement(99,67%), du parti du Mouvement Populaire(95,57%), du parti de l'Environnement et du Développement Durable(94,05%) et enfin du parti du Centre Social (92,01%) ;
  - o Cette part varie entre 60 et 90% au niveau de six (06) partis, on peut citer à cet égard, le parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires (89,07%), le parti Congrès National Ittihadi (82,02%),le parti du Rassemblement National des Indépendants (80,92%), le parti du Progrès et du Socialisme (74,86%), le parti d'Authenticité et Modernité (73,86%) et enfin le parti de l'Istiqlal (61,71%).
  - o Finalement, il a été constaté que l'autofinancement le plus élevé a été réalisé par le parti de l'Union Constitutionnelle (63,75%) et par le parti de la Justice et du Développement (44,69%).

## **Dépenses des partis politiques**

Les dépenses des partis politiques se sont élevées à 113,58 millions de Dirhams en 2014 contre 110,78 millions de Dirhams en 2013, soit une augmentation 2,53%.

**Les annexes 3 et 4 illustrent la répartition des dépenses des partis politiques selon leur nature au titre des années 2013 et 2014**

Les données se rapportant à ces dépenses suscitent les observations suivantes :

- Les dépenses enregistrées en 2014 se répartissent entre :
  - les dépenses de gestion pour un montant de 86,91 millions de Dirhams, contre 85,63 millions de Dirhams réalisé en 2013 ;
  - les acquisitions des immobilisations pour un montant de 15,52 millions de Dirhams en 2014 contre 20,11millions de Dirhams au titre de 2013 ;

- et enfin les dépenses d'organisation des congrès nationaux ordinaires pour un montant de 11,15 millions en 2014 de Dirhams contre 5,05 millions de Dirhams enregistré en 2013.
- 91,10% des dépenses ont été réalisées par huit (08) partis au titre de l'année 2014 contre un taux de 84,92% enregistré en 2013. Il s'agit en l'occurrence du :
  - parti de la Justice et du Développement (19,72%) ;
  - parti de l'Istiqlal (18,18%) ;
  - parti de l'Authenticité et Modernité (13,11%) ;
  - parti du Mouvement Populaire (11,27%) ;
  - parti du Progrès et du Socialisme (9,33%) ;
  - parti du Rassemblement National des Indépendants (7,82%) ;
  - parti de l'Union Constitutionnelle (5,99%) ;
  - et enfin du parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires (5,69%).
- Plus de 88,80% des frais de gestion réalisés en 2014, se répartissent entre les autres charges externes (57,59%), les charges du personnel (23,46%) et enfin le soutien des candidats et des structures locales (8,60%).

## **Résultats de l'audit des comptes des partis politiques et de la sincérité de leurs dépenses**

L'audit des comptes des partis politiques et la vérification de la sincérité de leurs dépenses ont permis de relever un certain nombre d'observations qui ont été notifiées aux responsables nationaux des partis concernés, afin qu'ils puissent, le cas échéant, formuler leurs réponses.

Il convient de noter que la plupart des partis concernés, ont formulé leurs commentaires et ont produit des pièces comptables ou administratives en appui de leurs réponses. En revanche, certains partis n'ont pas répondu malgré le fait qu'ils ont accusé réception des observations relatives à l'audit de leurs comptes annuels.

Les observations ainsi relevées sont déclinées ci-après en deux axes, à savoir les observations relatives à l'exercice 2013 et celles se rapportant à l'exercice 2014.



## I. Observations relatives à l'exercice 2013

Au vu des réponses des partis, il a été constaté que certains partis n'ont pas présenté de justifications suffisantes par rapport à certaines observations relatives au contenu des comptes produits, à la certification des comptes et au respect des principes comptables et la sincérité des recettes et des dépenses réalisées .

### De la certification des comptes annuels

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi organique n° 29-11 susmentionnée, les partis politiques sont tenus d'arrêter annuellement leurs comptes ; « lesdits comptes sont certifiés par un expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables ». Aussi, aux termes de l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des Finances n° 1078-09 du 23 avril 2009 relatif au plan comptable normalisé des partis politiques, « *chaque parti doit établir à la fin de chaque exercice comptable, les états de synthèse susceptibles de donner une image fidèle des actifs et des passifs, de sa situation financière et de son excédent ou insuffisance* ».

Dans ce cadre, des 33 partis<sup>6</sup> ayant produit leurs comptes, il ressort ce qui suit :

- Dix-huit (18) partis ont produit des comptes certifiés par des experts comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables, dont :
  - o Onze (11) comptes certifiés sans réserves (parti d'Authenticité et Modernité, parti du Rassemblement National des Indépendants, parti du Mouvement Populaire, parti du Progrès et du Socialisme, parti Al Ahd Addimoqrati, parti de l'Action, parti Al Amal, parti Annahda, parti de la Choura et de l'Istiqlal, parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste, et enfin le parti Annahj Addimoqrati) ;
  - o Cinq (05) partis ont produit des comptes certifiés avec réserves (parti de la Justice et du Développement, parti de l'Union Constitutionnelle, parti du Front des Forces Démocratiques, parti Congrès National Ittihadi, et le parti de la Liberté et de la Justice Sociale) ; les réserves portent généralement sur l'inventaire des immobilisations et l'exactitude des reports des soldes et la non souscription des déclarations des salaires.
  - o Deux (02) partis ont produit des comptes certifiés mais les rapports ne mentionnent pas que les états de synthèses donnent une image fidèle des actifs et passifs (Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires et le parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie) ;

---

<sup>6</sup>- y compris le parti Socialiste n'ayant produit qu'une situation financière.

- Sept (07) partis ont produit des rapports d'experts comptables ne faisant pas état de la mention de la formule de certification énoncée dans l'arrêté conjoint précité et ne sont pas conformes au modèle prévu par la norme 5700 du manuel de normes d'audit légal et contractuel arrêté par le Conseil National de l'Ordre des Experts Comptables. On énumère à cet égard, le parti de l'Istiqlal, le parti du Mouvement Démocratique et Social, le parti du Renouveau et de l'Équité, le parti de la Gauche Verte Marocain, le parti de l'Unité et de la Démocratie, le parti Démocrate National et enfin le parti des Forces Citoyennes ;
- Trois (03) partis ont présenté un rapport établi sur la base d'un examen limité des états de synthèses. Il est à rappeler, à ce titre, que selon le manuel des normes d'audit légal et contractuel précité « *l'examen limité n'est pas un substitut ou une variante de la mission de certification. Il répond à un objectif différent* » ; Il s'agit du parti de l'Environnement et du Développement Durable, du parti Marocain Libéral et du parti de la Société Démocrate) ;
- Cinq (05) partis ont produit des comptes non certifiés par des experts comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables, et ce en infraction à la loi organique n° 29-11(Article 42) et à l'arrêté conjoint n° 1078-09 suscités. C'est le cas du parti du Centre Social, du parti de la Réforme et du Développement, du parti de la Renaissance et de la Vertu, du parti Socialiste Unifié, et enfin du parti Socialiste.

### **Des pièces constitutives de comptes produits**

La vérification des pièces constituant les comptes produits par les partis politiques a permis de relever les principales observations suivantes :

- Sept (08) partis n'ont pas produit l'intégralité des tableaux formant l'état des informations complémentaires (ETIC) stipulés par l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des Finances n° 1078-09 du 23 avril 2009 relatif au plan comptable normalisé des partis politiques. il s'agit du parti de l'Environnement et du Développement Durable, du parti de la Gauche Verte Marocain, du parti de la Réforme et du Développement, du parti Démocrate National, du parti de la Renaissance et de la Vertu, du parti Annahj Addimoqrati, du parti Socialiste Unifié et enfin du parti socialiste ;
- Le parti du Front des Forces Démocratiques, le parti de la Gauche Verte Marocain, le parti Démocrate National, le parti Al Amal, le parti de la Choura et de l'Istiqlal, le parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste et le parti Socialiste Unifié, n'ont pas produit l'état des dépenses prévu par l'article 44 de la loi organique n° 29-11 ;
- Certains partis n'ont pas produit à la Cour l'intégralité des relevés bancaires (le parti de la Justice et du Développement, le parti socialiste, le parti du Centre Social, le parti de la Réforme et du Développement, le parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie.

## De la tenue de la comptabilité

Les observations relatives à la tenue de la comptabilité des partis politiques concernent principalement les points suivants :

- Dix (10) partis ont tenu leur comptabilité conformément au Code général de la normalisation comptable (CGNC), sans toutefois tenir compte des adaptations prévues par le plan comptable normalisé des partis politiques, objet de l'arrêté conjoint n° 1078-09 suscit , et en particulier l'utilisation de la nomenclature simplifi e et sp cifique des comptes et les mod les des  tats de synth se joints respectivement en annexe 1 et 2 dudit arr t . Il s'agit du parti d'Authenticit  et Modernit , du parti de l'Environnement et du D veloppement Durable, du parti Al Ahd Addimoqrati, du parti du Renouveau et de l'Equit , du parti de la Gauche Verte Marocain, du parti de l'Unit  et de la D mocratie, du parti D mocrate National, du parti de la Renaissance et de la Vertu, du parti Annahda, et enfin du parti Annahj Addimoqrati ;
- Le parti Marocain Lib ral a tenu sa comptabilit  conform ment au plan comptable des associations et non pas selon le CGNC, ainsi que les adaptations pr vues par le plan comptable normalis  des partis politiques, objet de l'arr t  conjoint n°1078-09 suscit  ;
- Le parti de la Justice et du D veloppement n'int gre pas les soldes de certains de ses comptes bancaires dans le compte « Banques, Tr sorerie G n rale et ch ques postaux » du bilan, et ce en infraction   la r gle d'exhaustivit  ;
- Les  tats de synth se du parti du Congr s National Ittihadi, du parti D mocrate National et du parti Annahj Addimoqrati, ne font pas  tat des soldes des comptes de l'exercice pr c dent ;
- Certains tableaux formant l' tat des informations compl mentaires (ETIC), ont  t  produits avec la mention « N ant », tandis que les comptes respectifs du bilan ou du compte des produits et charges (CPC) concern s, font ressortir des soldes significatifs. C'est le cas d'une part du parti de la Gauche Verte Marocain, dont les comptes « Fournisseurs et comptes rattach s » et « Autres cr anciers » pr sentent respectivement des soldes de 1.004.875,80 et 500.000,00 Dirhams ; et d'autre part du parti de la Justice et du D veloppement, dont le compte « Immobilisations en non-valeurs » fait  tat d'un solde de 128.614,50 Dirhams ;
- La comptabilit  de certains partis comprend des soldes importants au niveau de certains comptes, qui selon le CGNC « *doivent  tre sold s en fin d'exercice* ». Ainsi, au niveau de la comptabilit  du parti de l'Union Constitutionnelle, les « comptes de r gularisation-actif » et les « comptes de r gularisation-passif » pr sentent des soldes respectivement de 1.522.957,42 et 399.593,00 Dirhams. De m me, les m mes comptes font ressortir, au niveau de la comptabilit  du parti du Front des Forces D mocratiques, des sommes respectives de 4.377.225,19 et de 6.586.755,88 Dirhams. Enfin la comptabilit  du parti du

Renouveau et de l'Équité fait état d'un montant de 1.798.888,13 Dirhams au niveau du « compte de liaison avec les structures locales » ;

- La comptabilité du parti de la Choura et de l'Istiqlal présente de fausses imputations, ce qui constitue une infraction au principe de la clarté, stipulé par le CGNC et le plan comptable normalisé des partis politiques. Ce dernier exige que « *les opérations et informations doivent être inscrites dans les comptes sous la rubrique adéquate...* ». le parti en question a imputé l'intégralité de ses dépenses au compte « achats consommés de matières et fournitures » au lieu de les imputer au compte « autres charges externes » comme en est le cas pour les charges de voyages et de réceptions et des charges relatives à l'organisation des congrès et manifestations.

### **Des ressources des partis**

Les ressources des partis ont atteint en 2013 un montant de l'ordre de 88.986.232,77 dirhams. L'examen de ces ressources a soulevé les principales observations suivantes :

- Le Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires a bénéficié d'un don de 69.900,00 Dirhams, accordé par une fondation étrangère ayant son siège à Rabat, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 39 de la loi organique n° 29.11 mentionnée ci-dessus ;
- Le Parti du Mouvement Démocratique et Social a reçu un don de 80.000,00 Dirhams sans préciser sa source dans la case dédiée à cet effet au niveau du tableau n°1 relatif aux dons, legs et libéralités reçus.

### **Des dépenses des partis**

Les dépenses des partis politiques ont totalisé en 2013 un montant de 110,78 millions de Dirhams, dont 99,24 millions de Dirhams ont été suffisamment justifiées, soit un taux de 89,58% du montant total des dépenses. Toutefois, le montant des dépenses qui ont fait l'objet d'observations de la part de la Cour des comptes a atteint un montant de 11,54 millions de Dirhams contre 16,12 millions de Dirhams en 2012, enregistrant ainsi une baisse de 28,41%.

Ces dépenses se répartissent entre des dépenses non appuyées par des pièces justificatives pour un montant de 2.861.664,70 dirhams contre 7.560.060,00<sup>7</sup> enregistré en 2012 soit une baisse de 62,15% , des dépenses appuyées par des pièces justificatives insuffisantes pour un montant de 8.521.877,65 dirhams (8.562.123,00 dirhams en 2012) et enfin des dépenses justifiées par des pièces non libellées au nom des partis pour un total de 154.740,85 dirhams contre 197.763,43 dirhams au titre de l'année 2012 soit une baisse de l'ordre de 21,75%.

---

<sup>7</sup> - y compris les montants virés aux structures locales qui n'ont pas été appuyés de pièces justificatives.

Le tableau ci-après résume les résultats de vérification des pièces appuyant les dépenses réalisées par les partis politiques au titre de l'année 2013 :

Tableau n°1 : Résultats de la vérification des comptes des partis politiques et de leurs dépenses au titre du soutien public de 2013

(En dirham)

Partis	Total des dépenses réalisées	Dépenses non appuyées par des pièces justificatives		Dépenses appuyées par des pièces justificatives insuffisantes		Dépenses non libellées au nom des partis		Total	
		Montants	Part	Montants	Part	Montants	Part	Montants	Part
Parti de la Justice et du Développement	21 389 584,45	712 898,83	3,33%	1 331 992,25	6,23%			2 044 891,08	9,56%
Parti de l'Istiqlal	15 596 186,86	52 717,52	0,34%	5 684 364,00	36,45%	21 337,26	0,14%	5 758 418,78	36,92%
Parti Authenticité et Modernité	9 210 389,00	308 000,00	3,34%	57 000,00	0,62%	10 434,69	0,11%	375 434,69	4,08%
Rassemblement National des Indépendants	15 562 150,07	100 000,00	0,64%			27 741,75	0,18%	127 741,75	0,82%
Union Socialiste des Forces Populaires	10 959 103,72	435 970,00	3,98%	346 661,40	3,16%			782 631,40	7,14%
Union Constitutionnelle	6 786 573,18			219 860,00	3,24%	33 146,86	0,49%	253 006,86	3,73%
Parti du Progrès et du Socialisme	8 473 794,99	330 000,00	3,89%					330 000,00	3,89%
Parti Al Ahd Addimoqrati	573 301,22					7 182,25	1,25%	7 182,25	1,25%
Mouvement Démocratique Sociale	1 223 258,04			57 350,00	4,69%	21 528,86	1,76%	78 878,86	6,45%
Congrès National Ittihadi	389 644,19	41 340,00	10,61%					41 340,00	10,61%
Parti du Renouveau et de l'Equité	700 151,55			123 500,00	17,64%	14 209,36	2,03%	137 709,36	19,67%
Parti de la Gauche Verte Marocain	694 551,11	10 000,00	1,44%	116 000,00	16,70%	3 490,98	0,50%	129 490,98	18,64%
Parti Socialiste	231 594,90			48 500,00	20,94%			48 500,00	20,94%
Parti Marocain Libéral	1 578 264,26					3 103,21	0,20%	3 103,21	0,20%
Parti de l'Action	834 039,06			151 080,00	18,11%			151 080,00	18,11%
Parti du Centre Social	488 603,03	422 243,03	86,42%					422 243,03	86,42%
Parti de la Reforme et du Développement	408 276,11			17 980,00	4,40%			17 980,00	4,40%
Parti Démocrate National	725 455,02			114 930,00	15,84%			114 930,00	15,84%
Parti de la Renaissance et de la Vertu	448 377,96			104 600,00	23,33%	3 924,08	0,88%	108 524,08	24,20%
Union Marocaine Démocratique	422 217,63	34 564,50	8,19%					34 564,50	8,19%
Parti de la Société Démocratique	547 913,45			148 060,00	27,02%	8 641,55	1,58%	156 701,55	28,60%
Parti de l'Avant-garde Démocratique et	214 944,59	59 911,03	27,87%					59 911,03	27,87%
Parti Socialiste Unifié	246 231,79	246 231,79	100,00%					246 231,79	100,00%
Annahj Addimoqrati	107 788,00	107 788,00	100,00%					107 788,00	100,00%
<b>Total</b>	<b>97.812.394,18</b>	<b>2 861</b>		<b>8 521 877,65</b>		<b>154 740,85</b>		<b>11 538 283,20</b>	

## II. Observations relatives à l'exercice 2014

A l'instar de l'année 2013 et au vu des réponses des partis aux observations de la Cour, il a été constaté que certains partis n'ont pas présenté des justifications suffisantes concernant les observations se rapportant aux rapports des experts comptables, aux comptes produits, au respect des principes comptables et à la sincérité des recettes et des dépenses réalisées.

### De la certification des comptes annuels

Des 32 partis ayant produit leurs comptes, il ressort ce qui suit :

- Vingt-cinq (25) partis ont produit des comptes certifiés par des experts comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables, dont :
  - o Dix-neuf (19) comptes certifiés sans réserves (parti de la Justice et du Développement, parti d'Authenticité et Modernité, parti du Rassemblement National des Indépendants, parti du Mouvement Populaire, parti du Progrès et du Socialisme, parti Al Ahd Addimoqrati, parti de l'Action, parti Al Amal, parti Annahda, parti de la Choura et de l'Istiqlal, parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste, parti du Renouveau et de l'Equité parti du Congrès National Ittihadi, parti de la Gauche Verte Marocain, parti Démocrate National, parti Socialiste Unifié, parti du Centre Social, parti des Forces Citoyennes et enfin le parti Annahj Addimoqrati) ;
  - o Trois (03) partis ont présenté des comptes certifiés avec réserves (parti de l'Union Constitutionnelle, parti du Front des Forces Démocratiques et le parti Marocain Libéral) ;
  - o Trois (03) partis ont produit des comptes certifiés sans mentionner que les états de synthèses donnent une image fidèle des actifs et passifs (Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires, parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie et le parti de la Liberté et de la justice sociale) ;
- Deux (02) partis ont produit des rapports d'experts comptables ne faisant pas état de la mention de la formule de certification énoncée dans l'arrêté conjoint précité et ne sont pas conformes au modèle prévu par la norme 5700 du manuel de normes d'audit légal et contractuel arrêté par le Conseil National de l'Ordre des Experts Comptables. On énumère à cet égard, le parti de l'Istiqlal et le parti de l'Unité et de la Démocratie ;
- Trois (03) partis ont produit un rapport établi sur la base d'un examen limité des états de synthèses. Il est à rappeler, à ce titre, que selon le manuel des normes d'audit légal et contractuel précité « *l'examen limité n'est pas un substitut ou une variante de la mission de certification. Il répond à un objectif différent* » ; Il s'agit du parti de l'Environnement et

du Développement Durable, du parti de la Renaissance et de la Vertu et du parti de la Société Démocrate ;

- Le parti de la Réforme et du Développement et le parti du Mouvement Démocratique et Social ont produit des comptes non certifiés par des experts comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables, et ce en infraction à la loi organique n° 29-11 (Article 42) et à l'arrêté conjoint n° 1078-09 suscités.

## **Des pièces constitutives de comptes produits**

La vérification des pièces constituant les comptes produits par les partis politiques a permis de relever les principales observations suivantes :

- Six (06) partis n'ont pas produit l'intégralité des tableaux formant l'état des informations complémentaires (ETIC) stipulés par l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des finances sus indiqué ; il s'agit du parti de la Gauche Verte Marocain, du parti de la Réforme et du Développement, du parti Démocrate National, du parti du Centre Social, du parti Annahda et enfin du parti de l'avant-garde Démocratique et Sociale ;
- Le parti de la Gauche Verte Marocain, le parti de la Choura et de l'Istiqlal, le parti des forces citoyennes, le parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste, le parti Congrès National Ittihadi, le parti de l'Union Marocain pour la Démocratie, le parti Socialiste Unifié, et le parti Annahj Addimoqrati n'ont pas produit l'état des dépenses prévu par l'article 44 de la loi organique n° 29-11;
- Le parti du Renouveau et de l'Equité s'est contenté, au même titre que l'année 2013, de produire des copies des pièces justificatives au lieu et place de pièces originales ou de copies de pièces certifiées conformes ;
- Bien que le parti de la Réforme et du Développement dispose d'un compte bancaire en son nom propre, certaines dépenses, au même titre que l'année 2013, sont effectuées par l'intermédiaire du compte personnel de son Secrétaire général, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 41 de la loi organique précitée ;
- Certains partis n'ont pas produit à la Cour l'intégralité de leurs relevés bancaires (le parti de la Réforme et du Développement, le parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie et le parti Annahj Addimoqrati) ;
- Le compte bancaire du parti de l'avant-garde Démocratique et Socialiste fait état d'un certain nombre d'opérations de dépôt et de retrait de fonds qui n'ont fait l'objet d'aucune justification. Par ailleurs, le parti n'a pas produit une situation de caisse bien qu'il en a effectué plusieurs paiements.



## De la tenue de la comptabilité

Les observations relatives à la tenue de la comptabilité des partis politiques concernent principalement les points suivants :

- Certains partis politiques ont procédé durant les exercices 2013, 2014 et 2015 à la restitution au Trésor d'un montant global qui s'élève à 23.535.849,96<sup>8</sup> Dirhams, au titre de la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales antérieures.

Par ailleurs, d'autres montants indus qui sont de l'ordre de 3.468.704,22 Dirhams<sup>9</sup> n'ont encore été ni restitués au Trésor ni inscrits au niveau du compte du passif du bilan 445 « Etat créditeur » ;

- Neuf (09) partis ont tenu leurs comptabilités conformément au Code général de la normalisation comptable (CGNC), sans toutefois tenir compte des adaptations prévues par le plan comptable normalisé des partis politiques, objet de l'arrêté conjoint n° 1078-09 suscité, et en particulier l'utilisation de la nomenclature simplifiée et spécifique des comptes et les modèles des états de synthèse joints respectivement en annexe 1 et 2 dudit arrêté. Il s'agit du parti Al Ahd Addimoqrati, du parti du Renouveau et de l'Equité, du parti de la Gauche Verte Marocain, du parti de l'Unité et de la Démocratie, du parti Démocrate National, le parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste du parti Al Amal, du parti Annahda et enfin du parti Annahj Addimoqrati ;
- Le parti de la Justice et du Développement a enregistré les fonds virés à ses structures locales (6.687.906,04 Dirhams) au niveau du compte « Autres charges courantes et aides financières » au lieu de les imputer au niveau des comptes concernés (achats ou charges du personnel ou charges de publicité etc.).
- La comptabilité du parti du Mouvement Populaire ne prend pas en compte les opérations comptables réalisées par les structures locales comme il a été constaté pour l'exercice 2013. A rappeler que le plan comptable normalisé des partis politiques stipule expressément que « *le livre journal et le grand livre doivent être détaillés en registres subséquents dénommés « livres auxiliaires », notamment pour retracer les opérations avec les structures locales ; en cas de décentralisation de la comptabilité des partis, les structures locales doivent tenir leur comptabilité conformément aux dispositions du présent plan comptable* » ;
- Le bilan du parti du Front des Forces Démocratiques fait ressortir un solde de 2.939.541,70 Dirhams au niveau du compte «insuffisance à affecter » au lieu d'un solde de 5.157.036,38 Dirhams qui correspond à la somme du solde du compte « insuffisance à affecter » enregistré l'année dernière (4.796.261,98 Dirhams) et du solde du compte «

<sup>8</sup> - PJD (21.905.398,26dhs), USFP (203.307,15dhs), Parti des Forces Citoyennes (530.639,23dhs), Parti Annahda (496.505,32dhs) et Parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie (400.000,00dhs)

<sup>9</sup> - Parti de l'Authenticité et de la Modernité (923.505,02dhs), Parti du Rassemblement National des Indépendants (804.826,91dhs), Parti Marocain Libéral (927.663,03dhs), Parti de la choura et de l'Istiqlal (129.413,24 dhs) et Parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie (683.296,02dhs)

insuffisance de l'exercice précédent » (360.774,40 Dirhams) soit une différence d'un montant de 2.217.494,68 Dirhams;

- Certaines dépenses du parti de l'Authenticité et Modernité se rapportant aux exercices 2012 et 2013 n'ont été comptabilisées qu'en 2014 et ce en infraction au principe de la spécialisation des exercices ;
- La comptabilité du parti du Renouveau et de l'Equité fait ressortir un solde de l'ordre de 1.798.888,13 Dirhams au niveau du « compte de liaison avec les structures locales » qui, selon le CGNC « *doit être soldé en fin d'exercice* » ;
- Le parti du Mouvement Démocratique et Social a inscrit au niveau du tableau réservé au soutien accordé par le parti à ses candidats aux élections, les fonds virés (165.000,00 Dirhams) à ses structures locales ;
- Certains tableaux formant l'état des informations complémentaires (ETIC), ont été produits avec la mention « Néant », tandis que les comptes respectifs du bilan ou du CPC concernés, font ressortir des soldes significatifs. C'est le cas du parti de l'Istiqlal, dont le compte « Autres contributions non durables » présente un solde 970.000,00 Dirhams, et du parti de la Justice et du Développement, dont le compte « Immobilisations en non-valeurs » fait état d'un solde de 120.448,50 Dirhams ;
- La comptabilité de certains partis présente de fausses imputations, ce qui constitue une infraction au principe de la clarté stipulé par le CGNC :
  - o Le parti de l'Istiqlal, à l'instar de l'exercice 2013, a imputé les charges d'eau et d'électricité ainsi que les achats de fournitures de bureau au niveau du compte « autres charges externes » au lieu du compte « achats consommés de matières et fournitures » ;
  - o Le parti de l'Environnement et du Développement Durable et le parti du Congrès National Ittihadi ont imputé certains produits dans le compte « Autres produits d'exploitation » au lieu de les enregistrer dans le compte « cotisations des adhérents » ;
  - o Le parti de la Réforme et du développement a inscrit le montant du soutien annuel de l'Etat aux frais de gestion et le montant des cotisations et contributions au niveau du compte « autres produits non courants » au lieu de les imputer aux comptes adéquats à savoir « soutien annuel de l'Etat » et « cotisations et contributions ».

## **Des ressources des partis**

Les ressources des partis ont atteint, au titre de l'année 2014, un montant global de 91.883.064,23 Dirhams. L'examen des ressources des partis a soulevé des observations se rapportant à un montant de 3.580.493,50 Dirhams soit un taux de 3,90% du total des ressources. En effet, il a été constaté que les ressources du parti de l'Istiqlal et du parti de

l'Union Socialiste des Forces Populaires incluent des revenus de location des montants respectifs de 3.520.000,00 Dirhams et 60.493,50 Dirhams bien que cette catégorie de produits ne soit pas prévue parmi les ressources des partis énumérées à l'article 31 de la loi organique sus citée .

### **Des dépenses des partis**

Les dépenses des partis politiques ont totalisé en 2014 un montant global de 113,58 millions de Dirhams, dont 104,94 millions de Dirhams n'ont fait l'objet d'aucune observation, soit un taux de 92,40% du montant total des dépenses.

Le montant des dépenses ayant fait l'objet des observations de la Cour des comptes est de l'ordre de 8,63 millions de Dirhams soit un taux de 7,60% du montant total des dépenses réalisées ; contre 11,54 millions de Dirhams en 2013, enregistrant ainsi une baisse de 25,22%. Ces dépenses se répartissent entre les dépenses non appuyées par des pièces justificatives, les dépenses appuyées par des pièces justificatives insuffisantes et les dépenses justifiées par des pièces non libellées au nom des partis.

La première catégorie des dépenses objet des observations, a totalisé un montant de 1.672.224,52 Dirhams contre 2.861.664,70 dirhams en 2013 marquant ainsi une baisse de l'ordre de 41,56%. La seconde catégorie des dépenses a atteint un montant de 6.460.108,97 Dirhams contre 8.521.877,65 Dirhams soit une baisse de 24,19% alors que la dernière catégorie des dépenses a atteint en 2014, le montant de 502.573,69 Dirhams contre 154 .740, 85 Dirhams en 2013.

Le tableau ci-après résume les résultats de vérification des pièces appuyant les dépenses réalisées par les partis politiques au titre de l'année 2014 :

Tableau n°2 : Résultats de la vérification des comptes des partis politiques et de leurs dépenses au titre du soutien public de 2014

(en dirham)

Partis	Total des dépenses réalisées	Dépenses non appuyées par des pièces justificatives		Dépenses appuyées par des pièces justificatives insuffisantes		Dépenses non libellées au nom des partis		Total	
		Montants	Part	Montants	Part	Montants	Part	Montants	Part
Parti de la Justice et du Développement	22 392 067,73	410 625,97	1,83%	276 153,97	1,23%	27 234,38	0,12%	714 014,32	3,19%
Parti de l'Istiqlal	20 647 053,98	343 873,67	1,67%	5 571 385,00	26,98%			5 915 258,67	28,65%
Rassemblement National des	8 885 890,27	10 871,76	0,12%			42 519,52	0,48%	53 391,28	0,60%
Union Socialiste des Forces Populaires	6 457 821,66	71 580,00	0,64%					71 580,00	1,11%
Mouvement Populaire	12 789 029,34			36 440,00	0,28%			36 440,00	0,28%
Union Constitutionnelle	6 803 373,31			96 310,00	1,42%	23 026,11	0,34%	119 336,11	1,75%
Mouvement Démocratique Sociale	1 177 109,52			165 800,00	14,09%	300 000,00	25,49%	465 800,00	39,57%
Congrès National Ittihadi	520 884,27			37 950,00	7,29%			37 950,00	7,29%
Parti du Renouveau et de l'Equité	370 971,89			11 800,00	3,18%	12 603,80	3,40%	24 403,80	6,58%
Parti de la Gauche Verte Marocain	249 326,91	73 240,00	29,38%			2 100,00	0,84%	75 340,00	30,22%
Parti Marocain Libéral	541 351,93	274 000,00	50,61%			3 682,15	0,68%	277 682,15	51,29%
Parti du Centre Social	439 005,94	35 300,00	8,04%			5 235,18	1,19%	40 535,18	9,23%
Parti de la Reforme et du	150 415,19			15 000,00	9,97%	2 332,60	1,55%	17 332,60	11,52%
Parti Démocrate National	692 725,22	2 792,60	0,40%	249 270,00	35,98%	6 502,21	0,94%	258 564,81	37,33%
Parti de la Renaissance et de la Vertu	274 081,99					74 834,00	27,30%	74 834,00	27,30%
Union Marocaine Démocratique	477 265,39	110 726,00	23,20%					110 726,00	23,20%
Parti de la Société Démocratique	336 293,00					2 503,74	0,74%	2 503,74	0,74%
Parti de l'Avant-garde Démocratique et	251 837,35	79 725,77	31,66%					79 725,77	31,66%
Parti Socialiste Unifié	125 803,76	125 803,76	100,00%					125 803,76	100,00%
Annahj Addimoqrati	240 922,00	133 684,99	55,49%					133 684,99	82,19%
<b>Total</b>	<b>83 823 230,65</b>	<b>1 672 224,52</b>		<b>6 460 108,97</b>		<b>502 573,69</b>		<b>8 634 907,18</b>	

## Dépenses réglées en espèces

Comme il a été constaté en 2013, certains partis ont réglé leurs dépenses en espèce même si leurs montants respectifs dépassent 10.000 Dirhams, et ce en infraction aux dispositions de l'article 40 de la loi organique n ° 29.11 précitée, qui stipule que « *toute dépense en numéraire dont le montant est supérieur ou égal à 10.000 Dirhams effectuée pour le compte d'un parti politique doit se faire par chèque* ». Le montant de ces dépenses s'est élevé à 1.015.390,00 Dirhams contre 1.387.236,00 Dirhams en 2013, soit une baisse de 26,80%.

Cette observation concerne plusieurs partis dont principalement, le parti du Mouvement Démocratique et Sociale (537.000,00 Dirhams), le parti du Congrès National Ittihadi (236.600,00 dirhams) et le parti Marocain Libéral (205.520,00 Dirhams).

## Recommandations

Il est à préciser que la Cour des comptes a déjà formulé un certain nombre de recommandations dans le cadre de l'audit des comptes des exercices précédents des partis politiques.

La Cour réitère les recommandations suivantes, et ce pour permettre auxdits partis d'améliorer leur gestion.

### *Pour les autorités gouvernementales concernées*

- Veiller à ce que les partis politiques procèdent à la restitution des montants indus de la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales antérieures et prendre toutes les mesures à l'encontre des partis n'ayant pas encore rempli cette obligation légale ;
- Arrêter la catégorie de dépenses susceptibles d'être financées dans le cadre de la contribution de l'Etat à la couverture des frais d'organisation des congrès nationaux ordinaires ;
- Veiller à l'établissement d'une nomenclature des pièces justificatives pour chaque catégorie de dépense des partis ;
- Assurer des actions de formation en faveur des partis politiques pour une appropriation prompte et une mise en œuvre satisfaisante du plan comptable des partis politiques et élaborer un manuel de procédures comptables et une application informatique commune à tous les partis comme le préconise l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des finances suscité.

- ***Pour les partis politiques***

- Veiller au respect des dispositions de l'article 31 de la loi 29.11 arrêtant les ressources financières des partis ;
- Produire l'ensemble des documents relatifs aux comptes annuels dans les délais prescrits par la loi organique suscitée et veiller à la certification des comptes produits conformément aux dispositions de l'arrêté conjoint n° 1078-09 précité et en conformité avec la norme 5700 du manuel des normes d'audit légal et contractuel et ce pour une meilleure transparence financière ;
- Tenir une comptabilité conformément au CGNC en tenant compte des adaptations prévues par le plan comptable normalisé des partis politiques ;
- Respecter les dispositions du plan comptable normalisé des partis politiques et veiller à ce que le livre journal et le grand livre soient détaillés en livres auxiliaires notamment pour retracer les opérations réalisées avec les structures locales des partis. Et en cas de décentralisation de la comptabilité, il appartient à ces structures de tenir leur comptabilité conformément au plan comptable normalisé des partis politiques ;
- Etablir un état détaillé des sommes virées aux structures locales des partis appuyé des pièces justificatives et l'inclure dans le compte annuel ;
- Respecter les dispositions particulières des menues dépenses fixées par l'arrêté conjoint susmentionné en veillant à :
  - Fixer au préalable le seuil des dépenses en question par le parti ;
  - ce que les menues dépenses ne concernent que des frais généraux difficilement justifiables par des factures en bonne et due forme ;
  - appuyer ces dépenses par des documents justificatifs internes signés par deux responsables du parti, à titre de certification du service fait.

# ANNEXES

Annexe n°1 : Répartition des ressources des partis politiques selon leur nature au titre de l'année 2013.

(En dirham)

Parti	Soutien public pour la contribution aux frais de			Cotisations et Contributions	Autres produits d'exploitation	Produits financiers	Produits non courants	Total Général
	Gestion	Organisation des congrès	Total					
Parti de la Justice et du Développement	12 709 127	3 096 844	15 805 971	9 072 554		595 072	22 220	25 495 816
Parti de l'Istiqlal	7 176 765		7 176 765	4 890 000	28 000			12 094 765
Parti Authenticité et Modernité	6 274 373		6 274 373	686 250			20 002	6 980 625
Rassemblement National des Indépendants	6 704 068		6 704 068	1 633 009		59 873		8 396 950
Union Socialiste des Forces Populaires	5 114 822	1 575 537	6 690 358	931 852	48 000	225 420	109 900	8 005 530
Mouvement Populaire	4 441 157		4 441 157	76 470	70 000	193 375	41 024	4 822 026
Union Constitutionnelle	3 409 946		3 409 946		194 223			3 604 169
Parti du Progrès et du Socialisme	3 040 710		3 040 710	1 585 900			37 187	4 663 797
Parti travailliste (*)	483 871		483 871					483 871
Front des forces démocratiques	483 871		483 871		8 766			492 637
Environnement et du Développement Durable	483 871	120 968	604 839					604 839
Parti Al Ahd Addimoqrati	483 871	241 935	725 806					725 806
Mouvement démocratique sociale	483 871		483 871	80 000				563 871
Congrès National Ittihad	483 871		483 871		241 800			725 671
Parti du Renouveau et de l'Equité	483 871	241 935	725 806				34 916	760 723
Parti de la Gauche Verte Marocain	483 871	120 968	604 839					604 839
Parti Socialiste	483 871		483 871					483 871
Parti Marocain Libéral	483 871	120 968	604 839	100 000				704 839
Parti de l'Unité et de la Démocratie	483 871	241 935	725 806				25 500	751 306
Parti de l'Action	483 871	241 935	725 806					725 806
Parti du Centre Social	483 871		483 871	24 000				507 871
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	483 871	241 935	725 806					725 806
Parti de la Reforme et du Développement	483 871	120 968	604 839					604 839
Parti Démocrate National	483 871	120 968	604 839					604 839
Parti de la Renaissance et de la Vertu	483 871	120 968	604 839					604 839
Parti des Forces Citoyennes	967 742		967 742					967 742
Union marocaine démocratique	0		0					0
Parti Al Amal	483 871	241 935	725 806					725 806
Parti Annahda	967 742		967 742					967 742
Parti de la Choura et de l'Istiqlal	483 871	120 968	604 839					604 839
Parti de la Société Démocratique	483 871	120 968	604 839	1 000				605 839
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste			0	103 191				103 191
Parti Socialiste Unifié	0	0	0	153 880				153 880
Annahj Addimoqrati			0	117 243				117 243
Union Nationale des Forces Populaires(*)			0					0
<b>Total Général</b>	<b>60 483 871</b>	<b>7 091 735</b>	<b>67 575 606</b>	<b>19 455 349</b>	<b>590 789</b>	<b>1 073 740</b>	<b>290 749</b>	<b>88 986 233</b>

\*N'ont pas produit leurs comptes annuels à la Cour des comptes.



Annexe n°2 : Répartition des ressources des partis politiques selon leur nature au titre de l'année 2014.

(En dirham)

Parti	Soutien public pour la contribution aux frais de			Cotisations et Contributions	Autres produits d'exploitation	Produits financiers	Produits non courants	Total Général
	Gestion	Organisation des congrès	Total					
Parti de la Justice et du Développement	12 590 706	0	12 590	9 970 442	0	132 725	69 066	22 762 939
Parti de l'Istiqlal	7 235 976	0	7 235 976	970 000	3 520 000	0	0	11 725 976
Parti Authenticité et Modernité	6 333 584	0	6 333 584	2 219 731	0	0	21 660	8 574 974
Rassemblement National des Indépendants	6 704 068	0	6 704 068	1 453 000	0	127 843	0	8 284 911
Union Socialiste des Forces Populaires	6 082 564	0	6 082 564	498 001	60 494	132 358	55 734	6 829 150
Mouvement Populaire	4 441 157	2 220 578	6 661 735	67 550	0	108 766	132 229	6 970 280
Union Constitutionnelle	3 409 946	0	3 409 946	0	51	0	5 997 109	9 407 106
Parti du Progrès et du Socialisme	3 040 710	1 520 355	4 561 065	1 529 902	2 000	0	0	6 092 967
Front des forces démocratiques	483 871	0	483 871	0	0	0	1	483 872
Environnement et du Développement Durable	483 871	120 968	604 839	38 250	0	0	0	643 089
Parti Al Ahd Addimoqrati	483 871	0	483 871	0	0	0	0	483 871
Mouvement démocratique sociale	483 871	0	483 871	0	0	0	0	483 871
Congrès National Ittihadi	483 871	0	483 871	106 070	0	0	0	589 941
Parti du Renouveau et de l'Equité	483 871	0	483 871	0	0	0	360	484 231
Parti de la Gauche Verte Marocain	483 871	120 968	604 839	0	0	0	0	604 839
Parti Marocain Libéral	483 871	0	483 871	0	0	0	0	483 871
Parti de l'Unité et de la Démocratie	483 871	0	483 871	0	0	0	0	483 871
Parti de l'Action	483 871	0	483 871	0	0	0	487	484 357
Parti du Centre Social	483 871	0	483 871	42 000	0	0	0	525 871
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	483 871	0	483 871	0	0	0	0	483 871
Parti de la Reforme et du Développement	483 871	120 968	604 839	1 980	0	0	0	606 819
Parti Démocrate National	483 871	120 968	604 839	0	0	0	0	604 839
Parti de la Renaissance et de la Vertu	483 871	106 673	590 544	0	0	0	0	590 544
Parti des Forces Citoyennes	483 871	0	483 871	0	0	0	0	483 871
Union marocaine démocratique	0	0	0	0	0	0	0	0
Parti Al Amal	483 871	0	483 871	0	0	0	0	483 871
Parti Annahda	483 871	71 674	555 545	0	0	0	0	555 545
Parti de la Choura et de l'Istiqlal	483 871	120 968	604 839	0	0	0	0	604 839
Parti de la Société Démocratique	483 871	0	483 871	1 000	0	0	0	484 871
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste	0	0	0	190 159	0	0	0	190 159
Parti Socialiste Unifié	0	0	0	113 650	0	0	0	113 650
Annahj Addimoqrati	0	0	0	280 200	0	0	0	280 200
Parti des Néo-Démocrates(*)	0	0	0	0	0	0	0	0
Union Nationale des Forces Populaires(*)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Général</b>	<b>59 516 129</b>	<b>4 524 119</b>	<b>64 040</b>	<b>17 481 935</b>	<b>3 582 545</b>	<b>501 691</b>	<b>6 276 645</b>	<b>91 883 064</b>

\*N'ont pas produit leurs comptes annuels à la Cour des comptes.

## Annexe n°3 : Répartition des charges des partis politiques selon leur nature au titre de l'année 2013

(en dirham)

Partis	Acquisit des immob	Frais de gestion														Frais d'organisa-tion de congrès ordinaire	Total Général
		Achats de mat et de fournitures	Autres charges externes						Charges de personnel	Aides directes aux candidats	Soutien structure s locales	Charges financiers	Aides financiers	Frais de gestion diverses	Total		
			Locations & charges locatives	Entretien et réparations	Rémunéra d'intermédi aires	Déplace, missions et réception	Congrès et manifesta	Autres charges externes									
Parti de la Justice et du Développement		1 236 554	170 000	173 369	76 000	833 039	1 842 449	3 115 255	3 683 443	800 000	9 098 838	119 014	23 470	218 153	21 389 584		21 389 584
Parti de l'Istiqlal	5 855 347		182 997	316 207	138 341	6 331 112		1 635 841	890 544					245 798	9 740 840		15 596 187
Parti Authenticité et Modernité	842 670	467 558	838 850	199 609	90 519	1 854 345	661 815	1 606 153	2 170 029			475 606		3 236	8 367 719		9 210 389
Rassemblement National des Indépendants	6 135 921	162 709	2 327 565	79 122		1 556 178		2 520 787	2 236 213	315 748				227 907	9 426 229		15 562 150
Union Socialiste des Forces Populaires	1 108 405	827 290	300 966	83 371	61 725	2 112 030	1 601 862	1 080 874	2 568 266	90 000		548 942		68 268	9 343 593	524 706	10 976 704
Mouvement Populaire	139 564	411 163	972 827	70 399	96 000	1 310 833	44 700	1 640 466	1 308 784			56 000		33 820	5 944 991		6 084 555
Union Constitutionnelle	1 016 596	365 943	452 660	85 315	72 360	1 247 599	1 004 306	1 518 264	1 015 853					7 676	5 769 977		6 786 573
Parti du Progrès et du Socialisme	3 509 800	126 510	1 034 760	30 012	32 400	609 209		1 643 265	522 838	680 000		203 960	61 600	19 440	4 963 995		8 473 795
Parti travailliste (*)															0		0
Front des forces démocratiques	5 400	234 415						476 932	134 100						845 447		850 847
Environnement et du Développ.Durable	10 552	27 991	139 750	2 060	7 900	39 459		40 231	61 000			20 000			338 391	426 160	775 103
Parti Al Ahd Addimoqrati	0	157 765	12 440			55 740		35 761	28 728					1 606	292 040	281 262	573 301
Mouvement démocratique sociale	0	38 424	246 000		8 000	843 543		87 222						69	1 223 258		1 223 258
Congrès National Ittihadi	0	60 551	153 000			90 469		52 888	32 681			54		1	389 644		389 644
Parti du Renouveau et de l'Équité	0	15 242	64 000	1 569	30 000	11 168		246 402	43 236			15 000		655	427 271	272 881	700 152
Parti de la Gauche Verte Marocain	0	101 374	108 000	8 000											217 374	477 277	694 651
Parti Socialiste		42 617	57 600			33 838	21 740		75 800						231 595		231 595
Parti Marocain Libéral	1 171 258	16 045	18 000	3 597	6 000	2 000		31 799	3 000						80 441	326 566	1 578 264
Parti de l'Unité et de la Démocratie	16 889	112 326	92 600			128 928		36 164	76 888						446 906	480 749	944 544
Parti de l'Action	108 970	42 929	151 080			72 963		8 160	178 460			837		13 719	468 148	256 920	834 039
Parti du Centre Social	66 360	26 559						366 867	28 800					17	422 243		488 603
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	25 935	12 691	36 000	2 629	13 200	26 518		83 355	58 171					3 098	235 662	281 084	542 681
Parti de la Reforme et du Développement	0	22 490						2 171 817						19 200	2 213 507	259 036	2 472 542
Parti Démocrate National	0	90 271	65 340	31 099	4 000	6 161		59 656	176 680			4 605		955	438 768	286 687	725 455
Parti de la Renaissance et de la Vertu		13 985	99 000	920	5 000	22 810		11 022	68 000						220 737	227 641	448 378
Parti des Forces Citoyennes		7 466	92 675			26 008		140 514	47 670			125 440		187	439 960		439 960
Union marocaine démocratique		15 985	300 000			101 549		4 223				372		89	422 218		422 218
Parti Al Amal		20 847	169 800					64 839	36 030						291 517	253 380	544 897
Parti Annahda	31 320	3 000	18 000					4 378				2 230			27 608	71 674	130 602
Parti de la Choura et de l'Istiqlal	62 630	102 682	76 900					38 637							218 219	292 332	573 182
Parti de la Société Démocratique		1 816	56 462			33 366		54 123	59 700			1 092		14 000	220 559	327 354	547 913
Avant-garde Démocratique et Socialiste		20 587	30 000	6 052	9 864	23 240		16 877	108 000			297		28	214 945		214 945
Parti Socialiste Unifié		21 914	5 506	184		48 533		41 475	127 292					1 328	246 232		246 232
Annahj Addimoqrati		46 470						61 318							107 788		107 788
Union Nationale des Forces Populaires(*)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Général Total</b>	<b>20 107 616</b>	<b>4 854 170</b>	<b>8 272 778</b>	<b>1 093 511</b>	<b>651 309</b>	<b>17 420 636</b>	<b>5 176 872</b>	<b>18 895 568</b>	<b>15 740 207</b>	<b>1 885 748</b>	<b>9 098 838</b>	<b>933 507</b>	<b>725 012</b>	<b>879 250</b>	<b>85 627 406</b>	<b>5 045 708</b>	<b>110 780 730</b>

## Annexe n°4 : Répartition des charges des partis politiques selon leur nature au titre de l'année 2014

(en dirham)

Partis	Acquisition des immobilisations	Frais de gestion														Frais d'organisation de congrès ordinaires	Total Général
		Achats de mat et de fournitu	Autres charges externes						Charges de personnel	Aides directes aux candidats	Soutien structures locale	Charges financières	Aides financières	Frais de gestion diverses	Total		
			Locations charges locatives	Entretien réparations	Rémunéra d'intermédi	Déplace. missions réception	Congrès et manifesta	Autres charges externes diverses									
Parti de la Justice et du Développement	772 473	1 151 758	187 000	317 593	40 000	704 713	2 049 124	3 673 005	6 097 368	570 000	6 687 906	0	49 000	92 127	21 619 594		22 392 068
Parti de l'Istiqlal	9 569 371	565 144	318 090	173 606	213 617	6 895 561	0	1 647 084	911 259	0	0	0	0	353 321	11 077 683		20 647 054
Parti Authenticité et Modernité	2 230 578	689 357	1 610 620	89 727	116 781	3 936 330	0	1 682 946	4 467 526	0	0	37 308	700	22 844	12 654 139		14 884 716
Rassemblement National des Indépendants	459 813	606 602	2 062 939	91 177	35 000	1 032 683	0	2 577 023	1 984 986	0	0	0	0	35 667	8 426 077		8 885 890
Union Socialiste des Forces Populaires	133 933	269 400	135 868	128 861	221 043	1 119 068	879 996	1 143 237	2 352 689	0	0	52	40 000	33 676	6 323 889		6 457 822
Mouvement Populaire	324 698	401 760	1 087 939	101 095	96 000	1 849 480	192 948	1 868 199	1 264 333	0	0	0	0	36 873	6 898 628	5 574 704	12 798 029
Union Constitutionnelle	333 027	178 640	433 500	8 322	211 300	571 355	0	1 050 514	1 207 001	0	2 473	0	2 801 047	6 194	6 470 346	0	6 803 373
Parti du Progrès et du Socialisme	1 209 624	139 734	888 317	27 354	9 000	435 944	0	1 500 728	545 982	0	0	184 832	78 900	766	3 811 557	5 573 742	10 594 923
Front des forces démocratiques	28 698	71 261	205 400	2 927	0	79 981	0	113 302	161 500	0	0	0	0	11 324	645 696		674 394
Environnement et du Dévelop.Durable	0	25 707	162 000	25 108	27 400	59 208	0	48 021	63 300	0	0	0	0	3	410 747		410 747
Parti Al Ahd Addimoqrati	15 879	205 652	337 780	17 500	12 000	29 647	0	22 215	43 861	0	0	0	0	0	668 655		684 534
Mouvement démocratique sociale	0	23 087	300 000	0	24 000	609 755	0	54 509	0	165 700	0	0	0	58	1 177 110		1 177 110
Congrès National Ittihadi	0	104 663	200 000	4 400	21 210	120 379	0	19 791	50 442	0	0	0	0	0	520 884		520 884
Parti du Renouveau et de l'Equité	0	10 134	60 000	1 650	0	166 205	0	82 499	43 850	0	0	0	6 444	189	370 972		370 972
Parti de la Gauche Verte Marocain	0	21 377	108 000	14 000	18 000	82 380	0	5 570	0	0	0	0	0	0	249 327		249 327
Parti Marocain Libéral	372 402	60 046	56 500	7 000	0	550	0	42 644	0	0	0	0	0	2 210	168 950		541 352
Parti de l'Unité et de la Démocratie	0	135 042	175 804	4 920	13 000	116 294	0	89 936	60 000	0	0	0	0	5 000	599 996		599 996
Parti de l'Action	10 387	18 600	153 000	0	0	95 213	0	0	324 500	0	0	2 528	0	8 286	602 126		612 513
Parti du Centre Social	0	11 235	128 000	1 100	0	87 284	0	160 187	51 200	0	0	0	0	0	439 006		439 006
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	4 290	24 002	49 200	2 050	7 200	17 880	0	74 492	72 768	0	0	0	0	10 415	258 007		262 297
Parti de la Reforme et du Développement	0	70 313	0	0	0	0	0	61 502	0	0	0	0	15 000	3 600	150 415		150 415
Parti Démocrate National	0	55 378	28 200	47 305	46 350	207 629	32 500	44 048	229 316	0	0	0	0	2 000	692 725		692 725
Parti de la Renaissance et de la Vertu	0	22 744	66 000	2 900	0	74 211	0	13 727	94 500	0	0	0	0	0	274 082		274 082
Parti des Forces Citoyennes	0	10 018	111 533	7 915	0	17 948	0	41 315	50 261	0	0	83	0	189	239 262		239 262
Union marocaine démocratique	1 600	79 548	171 350	0	4 000	209 898	0	10 549	0	0	0	303	0	19	475 665		477 265
Parti Al Amal	39 806	31 901	169 800	0	6 000	31 495	0	25 841	29 058	0	0	0	0	0	294 096		333 902
Parti Annahda	8 262	17 457	55 700	0	10 000	26 792	0	12 956	0	0	0	0	0	0	122 905		131 167
Parti de la Choura et de l'Istiqlal	0	57 987	108 000	0	0	96 110	0	54 188	0	0	0	0	0	3	316 289		316 289
Parti de la Société Démocratique	0	14 751	54 000	0	0	66 225	19 605	33 260	98 550	0	48 611	1 291	0	0	336 294		336 294
P.Avant-garde Démocratique et Socialiste	0	44 950	15 000	4 959	0	41 189	0	37 705	108 000	0	0	0	0	34	251 837		251 837
Parti Socialiste Unifié	0	4 472	900	483	0	30 838	0	12 775	76 301	0	0	0	0	34	125 804		125 804
Annahj Addimoqrati	5 000	31 400	64 000	49 850	0	90 330	0	342	0	0	0	0	0	0	235 922		240 922
<b>Général Total</b>	<b>15 519 841</b>	<b>5 154 119</b>	<b>9 504 440</b>	<b>1 131 802</b>	<b>1 131 901</b>	<b>18 902 575</b>	<b>3 174 173</b>	<b>16 204 111</b>	<b>20 388 552</b>	<b>735 700</b>	<b>6 738 990</b>	<b>226 396</b>	<b>2 991 091</b>	<b>624 834</b>	<b>86 908 685</b>	<b>11 148 446</b>	<b>113 576 972</b>

